



Vendredi 30 octobre 2026

**Communiqué de l'Union Syndicale Solidaires Allier
et de SUD éducation 63 03**



Le syndicalisme n'est pas du terrorisme ! Non à la criminalisation du militantisme !

Notre camarade Jérôme Duboeuf, représentant de SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires dans l'Allier et sur le bassin de Vichy, s'est vu remettre ce jour une mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance qui lui interdit de participer aux manifestations du 31 octobre, de se déplacer en dehors du territoire de sa commune de résidence ce week-end, samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre 2026. Il est également contraint de venir pointer au commissariat une fois par jour durant le week-end.

Cette mesure, prise par le ministère de l'Intérieur, indique viser « à prévenir la commission d'actes de terrorisme ». Il est pris pour contrôler et surveiller une personne lorsque son comportement constitue « une menace d'une particulière gravité pour la sécurité et l'ordre publics ».

Le ministère de l'Intérieur a donc décidé d'empêcher un militant syndical de manifester ce samedi en utilisant une mesure qui s'applique contre les actes de terrorisme. Notre camarade n'a rien à se reprocher. Il était d'ailleurs ce matin même dans les locaux de la sous préfecture de Vichy pour un échange sur le parcours de la manifestation prévue le samedi 31 octobre. A-t-on vu beaucoup de terroristes allant discuter la veille d'une action ?

Cette mesure de contrôle se base sur des éléments qui sont aberrants et abusifs : il est reproché à notre camarade sa participation à une tentative de blocage d'un centre commercial le 18 septembre 2025 dans le cadre d'une journée de grève interprofessionnelle. C'était une action collective !

Ou encore des allusions tirées par les cheveux qui font le lien entre sa présence près d'un lycée dans le cadre du mouvement lycéen au cours duquel il y avait eu des jets de projectiles. Là encore il n'y était pas seul, SUD éducation et Solidaires étaient auprès des lycéens et des lycéennes pour s'assurer entre autres de leur sécurité. On lui attribue aussi le détournement d'un cortège entraînant 250 personnes hors du parcours déclaré lors de la manifestation du 17 octobre alors qu'il s'agissait d'une volonté collective.

Nous dénonçons fermement cette « mesure individuelle de contrôle administratif et de surveillance » qui ne repose sur rien. Pour nous, **c'est un acte qui cherche à intimider un militant, et plus largement le mouvement social et syndical**, qui s'ajoute à des semaines de répression.

Nous n'acceptons pas que des syndicalistes puissent être confondus avec de potentiels terroristes. Il s'agit là d'un détournement de la loi pour astreindre à résidence des militant·es. Participer pacifiquement à des manifestations ne peut pas être confondu avec la volonté « d'actes de terrorisme », c'est inadmissible ! **Les dérives autoritaires du gouvernement sont de plus en plus graves et inquiétantes.** Nous les contestons et nous y opposons avec la plus grande détermination.

C'est pourquoi nous exigeons que cette mesure soit levée dans les plus brefs délais. Cette privation de la liberté de se déplacer et de manifester est inacceptable. C'est une grave atteinte à l'État de droit et à la démocratie.

Notre camarade doit pouvoir être à nos côtés dans les manifestations dès demain.